



POUR RAPPEL

Rabat, le 30 décembre 2019

NOTE DE SERVICE

ENREGISTREMENT OU RENOUELEMENT D'INSCRIPTION DES CHEVAUX/PONEYS

Objet : Procédure d'enregistrement ou renouvellement d'inscription des chevaux / poneys.

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres tient à rappeler aux Présidents des Clubs et unités de Cavalerie les bases de la procédure d'enregistrement ou renouvellement d'inscription des chevaux / poneys.

En effet, Les administrateurs, désignés à effectuer cette procédure, sont tenus à respecter les règles suivantes :

- ✓ Vérifier le document d'accompagnement du dit-cheval/poney et la validité de la vaccination contre la grippe ;
- ✓ Remplir les champs obligatoires, à savoir :
 - Nom complet du cheval/poney
 - Sexe
 - Date de naissance
 - Toisage et date de toisage pour poney
 - Race
 - Numéros de Sirema et du transpondeur
 - Nom de propriétaire
 - Club d'affiliation
 - Chargement des trois pages du Document d'accompagnement en un seul fichier PDF (la page des renseignements, la page du signalement graphique et la page généalogique)



- ✓ Valider l'enregistrement ou le renouvellement de l'enregistrement et confirmer le paiement

Il est à rappeler qu'un contrôle systématique sera effectué sur la base des données des chevaux / poneys. Tout manquement au code de procédure engendra l'inactivation immédiate du cheval / poney en question et sans préavis.

Un cheval / poney inactivé n'ouvre plus droit, Ni aux engagements Ni à la participation aux concours nationaux officiels. Ces dits chevaux/poneys sont réactivés suite à la demande de l'administrateur du Club une fois l'enregistrement rectifié est validé.



[Handwritten signature in blue ink]
Badre FAKIR
Directeur Général
F.R.M.S.E